



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



PROCEDURE D'AFFECTATION APRES LA SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

Rentrée scolaire : septembre 2017

**AFFECTATION EN PREMIERE TECHNOLOGIQUE
ET PREMIERE PROFESSIONNELLE APRES LE STAGE « PASSERELLE »**

L'AFFECTATION EST UNE PROCEDURE INFORMATISEE

Votre enfant scolarisé(e)

- **dans un établissement français à l'étranger,**
- **dans un établissement de l'Union Européenne.**

- Les résultats de l'affectation et les notifications seront disponibles **au SAIO,**
à partir du 30 juin 2017